

Délibération n°2010-07

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un octobre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes
Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11 + 2 proc
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Patrice MARTIN – Chantal
BARBIER – Fabrice FONTAINE – Michel CORSINI – Pascale
PELLETIER – Christian DI MARTINO – Fabienne GALLI – Eliane
CALDEI VIDAL – Béatrice ROZIER

Objet : Dégrèvement facture
Eau Assainissement M. et Mme
NOTTOLI Michel

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Philippe ALLEGRINI
Absents : Jean-Marc BLANIC – Karine FAGES

Secrétaire : Chantal BARBIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que Monsieur et Madame NOTTOLI Michel – demeurant
229 Chemin du Baoussé à CANTARON – ont demandé en Mairie, un dégrèvement d'eau.

En effet au premier semestre 2020, suite à un problème de fuite, leur facturation a largement augmenté. Le
nombre de m3 facturé est de 287 m3.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'un dégrèvement exceptionnel de 232 m3 soit accordé. Le montant de ce
dégrèvement s'élève à 811.42 € et se décompose comme suit :

Consommation eau (de 21 à 150 m3)	95 m3 X 1.75	= 166.25 €
(à partir de 151 m3)	137 m3 X 2.15	= 294.55 €
Taxe sur Consommation eau :	232 m3 X 0.0213	= 4.94 €
Redevance pollution d'origine domestique	232 m3 X 0.27	= 62.64 €
Consommation assainissement	232 m3 X 1.07	= 248.24 €
Modernisation des réseaux de collecte	232 m3 X 0.15	= 34.80 €

Les 811.42 € seront affectés sur les articles comptables correspondants et viendront en déduction de la
facturation d'eau émise au premier semestre 2020.

Le Conseil, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, par 11 VOIX POUR, 2
VOIX CONTRE

- **ACCEPTÉ** un dégrèvement exceptionnel de 232 m3 sur la facturation d'eau du premier semestre
2020 de Monsieur et Madame NOTTOLI Michel pour un montant de 811.42 € (articles comptables
correspondants).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 22/10/2020
Qualité : Maire